

République française

Département de la Haute-Loire



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 AVRIL 2025**

Convoqué le 04 avril 2025, le conseil municipal de MONTREGRAD s'est réuni en séance publique en mairie, le jeudi 11 avril 2025 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

**Présents** : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

**Pouvoir** : GUERIN Nathalie à SAMUEL Béatrice

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal nomme Mr ROMEAS Frédéric comme secrétaire de séance

**APPROBATION PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 28 mars 2025 (décision unanime)

**DEMANDE VERSEMENT FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire présente les dépenses réalisées jusqu'au 06/02/2025 et propose de solliciter auprès d'Haut Pays du Velay communauté un fonds de concours total pour 43 240.91 €.

OPERATIONS	TOTAL DEPENSES REALISEES HT	SUBVENTIONS PERCUES	MONTANT RESTANT SOUMIS AU FONDS DE CONCOURS ou PLAFOND A NE PAS DEPASSER	FONDS DE CONCOURS PAYE	FONDS DE CONCOURS SOLLICITE
PROGRAMME VOIRIES FIN 2023 - 2024	203 802,59	0,00	203 802,59	57 410,43	3 730,35
REQUALIFICATION CENTRE BOURG	492 957,65	350 345,58	41 211,26	11 472,50	29 738,76
ECLAIRAGE PUBLIC REQUALIFICATION CENTRE BOURG	3 090,79	0,00	3 090,79	0,00	1 545,39
GARAGE COMMUNAL	64 265,88	0,00	64 265,88	23 906,53	8 226,41
<b>TOTAUX</b>	<b>764 116,91</b>	<b>350 345,58</b>	<b>312 370,52</b>	<b>92 789,46</b>	<b>43 240,91</b>

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 - COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle les résultats du CFU 2024 de la Commune qui présentent un excédent global de fonctionnement de 315 035.29 € et en section d'investissement un déficit global pour 156 760.99 €.

Suite au transfert des budgets Eau et Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est nécessaire d'intégrer les résultats de ces budgets sur le budget général de la commune.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	227 303,85
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	167 669,69
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	394 973,74
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	17 555,65
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-15 734,43
<b>Besoin de financement F, = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>394 973,74</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	166 760,99
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	238 212,75
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil Municipal valide l'affectation de ces résultats : unanimité

<b>AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – LOTISSEMENT LES HAUTS DE BIROLS</b>
--

Monsieur le Maire rappelle les résultats du CFU 2024 Du lotissement Les Hauts de Birol qui présentent un excédent global de fonctionnement de 0.00 € et en section d'investissement un besoin de financement d'investissement est nécessaire pour 47 881.23 €.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-47 881,23
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>47 881,23</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>0,00</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Le Conseil Municipal valide l'affectation de ces résultats : unanimité

#### VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes fiscales qui se présentent tels que :

- Taxe d'habitation : 8.44 %
- Taxe foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 34.60 %
- Taxe foncière sur non bâti (TFNB) : 73.08 %

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## FONGIBILITE DES CREDITS M57

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'Assemblée Délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :
  - o 3 % des dépenses en section de fonctionnement
  - o 4 % des dépenses en section d'investissement

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE LA SCIE DE CHAMEZEL »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la parcelle H 972, en vue de créer une zone d'activités, il y a lieu de procéder à la création d'un budget annexe nommé « Zone d'Activités la Scie de Chamezel ».

Le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce budget annexe : unanimité

## APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

### 1- Approbaton du budget primitif 2025 - commune

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de la commune 2025 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	811 938,45 €	811 938,45 €
Section d'investissement	1 269 055,55 €	1 269 055,55 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025</b>	<b>2 080 994,00 €</b>	<b>2 080 994,00 €</b>

Béatrice SAMUEL demande pourquoi le syndicat agricole n'a plus de subvention. Il est précisé que ce syndicat a été dissout courant 2024 et qu'il n'y a donc plus lieu de verser une subvention.

Emmanuel MOULIN expose qu'une subvention exceptionnelle a été demandée par l'association Saint-Régis pour le remplacement de la chaudière. Monsieur le Maire complète en précisant qu'une autre aide sera peut-être demandée pour l'acquisition d'une étuve à l'école s'il y a l'obligation lors de la mise en place des repas fournis par la Petite Auberge.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande pourquoi le montant prévisionnel inscrit ligne 752 (recettes des locations) est inférieur au montant réalisé en 2024. Il est expliqué qu'il est difficile de prévoir le nombre de locations de la salle multiactivités et que les budgets « dépenses » des communes sont, par principe, surévalués et les budgets « recettes » sont eux sous-évalués.

Jean-Paul Bancel signale que la commune possède déjà une balayeuse et qu'il faudra peut-être la céder s'il y a acquisition d'une nouvelle plus adaptée à la configuration du bourg.

Florence MONTERYMARD-GRAS fait remarquer que la pouzzolane utilisée pour le déneigement des rues salit le centre bourg. Il est répondu qu'effectivement, du fait de la nouvelle configuration du centre bourg sans trottoir, la pouzzolane roule jusqu'aux pieds des façades et c'est pour cela que la commune veut se doter d'une nouvelle balayeuse pour pouvoir entretenir régulièrement les voiries.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si certains panneaux d'entrée de bourg vont être changés. Il est confirmé que deux nouveaux panneaux viennent d'être commandés et que d'autres panneaux seront déplacés pour ajuster l'aire urbaine aux nouvelles constructions.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande quel est le projet sur la grange « CHAZALET » et Jean-Paul BANCEL demande si la propriétaire est vendeuse. Il est expliqué que la commune a depuis longtemps déposé un droit de préemption sur ce bâtiment stratégique en plein centre bourg mais qu'il n'y a, à ce jour, pas de projet précis. Mme CHAZALET est ouverte à la vente de ce ténement, la commune ayant déjà, par le passé, fait une proposition d'achat.

Jean-Paul BANCEL demande si le remplacement des menuiseries extérieures de la mairie est prévu en aluminium et si celles de l'auberge sont bien concernées. Il est répondu que les menuiseries seront bien en aluminium et que toutes les fenêtres et portes du bâtiment sont concernées à l'exception des trois logements appartenant à l'OPAC de la Haute-Loire, celui-ci ne souhaitant pas les remplacer pour le moment. Celles de l'auberge seront donc bien remplacées.

Jean-Paul BANCEL signale qu'il n'a pas été fait mention dans le budget du versement de la subvention attribuée par le Syndicat des Eaux de Montregard. Monsieur le Maire approuve cette remarque et confirme que cette subvention sera toujours bien versée malgré la transformation de ce syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

## 2- Approbation du budget primitif 2025 – Lotissement Les Hauts de Birol

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif du lotissement Les Hauts de Birol 2025 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	284 432,00 €	284 432,00 €
Section d'investissement	331 713,23 €	331 713,23 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES HAUTS DE BIROL 2025</b>	<b>616 145,23 €</b>	<b>616 145,23 €</b>

Le Conseil Municipal valide ce budget : 14 pour

1 abstention

1. Approbation du budget primitif 2025 – Zone d’activités de la Scie de Chamezel

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif 2025 de la zone d’activités La Scie de Chamezel qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	439 505,00 €	439 505,00 €
Section d’investissement	421 010,00 €	421 010,00 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF ZONE D’ACTIVITES LA SCIE DE CHAMEZEL 2025</b>	<b>860 515,00 €</b>	<b>860 515,00 €</b>

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Florence MONTERYMARD-GRAS demande où en est la sécurisation du puit situé sur la parcelle « DIGONNET ». IL est confirmé que celui-ci a bien été sécurisé par les agents techniques via la pose de dalles bétons scellées entre elles.
- 2) Emmanuel MOULIN rappelle la date de cérémonie du 08 mai 1945 qui aura lieu le 17 mai après la messe. Ayant participé à une réunion en sous-préfecture de Brioude en tant que représentant « défense » de la commune, un protocole bien précis est à suivre. Une information Illiwap sera faite prochainement pour inviter toute la population à cette cérémonie et notamment les plus jeunes dont les élèves de l’école.

Le Maire,

Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,

Frédéric ROMEAS

A blue ink signature, likely belonging to Frédéric Romeas, is written in a cursive style.

